

L'ensemble des mesures de réformes définies dans les quatre axes (Gestion des finances publiques, Promotion du secteur privé, Renforcement des capacités, Gouvernance locale) sont regroupées et mises en cohérence dans une matrice unique appelée **Matrice unifiée des réformes**.

Toutefois pour des besoins spécifiques, il est possible de retrouver la matrice des réformes des finances publiques dans un fichier séparé.